

## GwG-Prüfpunkte Asset Management

### Données de base

Langue PDF

Français

Nom de l'établissement

EHP - Testobjekt - VermögensVW

Agrément de l'établissement

Catégorie de surveillance

Société d'audit

Contact de la société d'audit / auditeur (auditrice) responsable

Année d'audit

S'agit-il d'un établissement sans relations d'affaires soumis à la loi sur le blanchiment d'argent (LBA) ?

Oui  Non

L'institut n'est pas soumis aux obligations en lien avec les placements collectifs de capitaux en vertu de l'art 40 al. 1 OBA-FINMA.

Oui  Non

L'institut n'est pas soumis aux obligations en lien avec les placements collectifs de capitaux en vertu de l'art 41 al. 1 OBA-FINMA.

Oui  Non

**Si toutes les questions ont été répondues par "oui", seule la page de garde "Données de base" doit être remplie.**

### Commentaires

#### Remarques:

- La circulaire de la FINMA 2013/3 «Activités d'audit» (Circ.-FINMA 13/3) s'applique. Le cycle d'audit dépend de l'analyse des risques (Cm 117.3 de la Circ.-FINMA 13/3). Une cadence d'audit réduite est approuvée par la FINMA sur demande de l'établissement (Cm 113.2 de la Circ.-FINMA 13/3).
- Selon le cycle d'audit, la société d'audit sélectionne parmi les points d'audit complémentaires B à E et contrôle:
  - en cas de risque net élevé ou très élevé et un audit annuel: deux points d'audit complémentaires;
  - en cas de risque net moyen et un audit tous les deux ans: un point d'audit complémentaire;
  - en cas de risque net bas et un audit tous les trois ans: un point d'audit complémentaire.
- La sélection des points d'audit complémentaires est laissée à la libre appréciation de la société d'audit. L'auditeur sélectionne les points d'audit complémentaires en fonction de l'activité commerciale effective de l'établissement et de son estimation des risques. Les spécificités suivantes (pouvant, dans des cas justifiés, mener à la sélection d'un autre des points d'audit complémentaires) s'appliquent:
  - Il convient de veiller à ce que le point d'audit B «Identification» soit sélectionné au moins une fois tous les quatre ans.
- Les informations devant figurer sous «Points d'audit» concerne l'entité juridique de l'établissement assujetti.
- Le présent document permet de couvrir les prescriptions d'audit définies par la LBA, par l'OBA-FINMA ainsi que par la CDB. **Il fait partie intégrante du rapport d'audit prudentiel et complète – exception faite des confirmations – le chiffre «Dispositions relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent» du modèle de rapport relatif à l'audit prudentiel.** Les éventuelles constatations venant d'autres domaines doivent être consignées dans la zone de texte libre se trouvant à la fin. **Les irrégularités et recommandations doivent toujours être brièvement mentionnées dans le chapitre «Récapitulation des résultats d'audit / Irrégularités et recommandations» du rapport d'audit prudentiel.**
- Le terme de «directive interne» recouvre l'ensemble des instructions écrites internes.
- Chaque fiche de compte d'un client correspond à un «dossier» ou à une «relation d'affaires».

**Contrôle par sondages aléatoires:**

La sélection de l'échantillon doit être orientée sur les risques de manière à augmenter la vraisemblance d'identifier d'éventuelles violations majeures de la LBA. Pour atteindre cet objectif, un ou plusieurs des critères suivants peuvent, selon l'établissement considéré, venir influencer la sélection des échantillons:

- Relations d'affaires qui sont gérées par plusieurs sites ou unités (shared relationships)
- Relations d'affaires des RM avec les plus gros revenus
- Relations d'affaires des RM percevant des boni très élevés
- Relations d'affaires portant sur beaucoup d'AuM et un fort volume de transactions
- Relations d'affaires avec un comportement particulier en matière de transactions (par ex. opérations de passage, nombre élevé de transactions comportant des risques accrus, paiements dans des pays à risque)
- Relations d'affaires sur des marchés risqués du point de vue de la LBA dans lequel l'intermédiaire financier suit une stratégie de croissance
- Relations d'affaires venant de relations d'affaires ou de marchés atypiques pour l'intermédiaire financier, ne correspondant pas au modèle commercial de l'intermédiaire financier
- Relations d'affaires dans lesquelles un membre de la direction ou du conseil d'administration voire le propriétaire de l'établissement par sont fortement impliqués (par ex. au niveau de la copropriété, de l'intermédiation, du suivi)
- Relations d'affaires concernant un ayant droit économique avec de multiples sociétés de domicile et des comptes au nom de l'ayant droit économique
- Relations d'affaires de sociétés exerçant une activité opérationnelle au sein desquelles le propriétaire et/ou les membres de la direction de la société entretiennent des relations d'affaires privées avec l'intermédiaire financier.
- Relations d'affaires impliquant des clients proches du pouvoir politique
- Relations d'affaires qui ont été reprises ou transmises par un autre intermédiaire financier
- Si l'intermédiaire financier propose une identification en ligne/vidéo, il convient de tenir compte des ouvertures de compte correspondantes dans la sélection de l'échantillon.

La sélection de l'échantillon doit être justifiée à la fin de la partie d'audit dans le champ «Justification de la sélection de l'échantillon par la société d'audit».

**Irrégularités et recommandations:**

Les prescriptions de l'art. 11 OA-FINMA sont déterminantes en ce qui concerne les **irrégularités et recommandations**. La classification des constatations suit les Cm 75.1 ss de la Circ.-FINMA 13/3.

**Bases réglementaires:**

Les bases réglementaires sont indiquées sous le titre principal de chaque champ d'audit.

**Mesures organisationnelles (art. 23 ss OBA-FINMA)**

1.1 L'intermédiaire financier dispose-t-il d'un service spécialisé de lutte contre le blanchiment d'argent suffisamment qualifié, adéquatement organisé et dont les tâches correspondent aux dispositions légales (art. 24 s. OBA-FINMA)?

Oui  Non

Justification si la réponse est «non»

1.2 Dans le cas d'une externalisation, une personne techniquement compétente a-t-elle été désignée comme service spécialisée de lutte contre le blanchiment d'argent?

Oui  
 Non  
 n/a

Justification si la réponse est «non» ou «n/a»:

1.3 Existe-t-il un programme interne de formation adapté aux activités commerciales de l'intermédiaire financier?

Oui  Non

Justification si la réponse est «non»

1.4 Existe-t-il une analyse des risques établie et adoptée conformément à la réglementation (art. 25 al. 2 OBA-FINMA)?

Oui  
 Non  
 n/a

Justification si la réponse est «non» ou «n/a»:

1.5 Sur la base des autres travaux d'audit menés dans le cadre du formulaire de recensement LBA: l'appétit au risque de l'intermédiaire financier se reflète-t-il, du point de vue de la société d'audit, dans la structure de la clientèle de l'intermédiaire financier?

Oui  Non

Justification si la réponse est «non»

1.6 Mentalité de compliance: Dans le cadre des travaux d'audit LBA menés, avez-vous été confronté(e) à des remarques donnant à penser que le ton adopté par la direction concernant la compliance et le respect des prescriptions en matière de blanchiment d'argent ne serait pas adéquat?

 Oui  Non

Justification

Irrégularités venant des activités d'audit:

 Oui  Non

Irrégularité:

Classification:

Recommandations venant des activités d'audit:

 Oui  Non

Recommandation

Classification:

## Relations d'affaires comportant des risques accrus, PEP comprises (art. 13 ss OBA-FINMA)

Sondage par la société d'audit: Les prescriptions réglementaires valables pour les relations d'affaires comportant des risques accrus et les directives définies par l'établissement ont-elles été respectées?

Taille de l'échantillon: Nombre de dossiers:

sur (population étudiée)

Nombre de PEP étrangères dans l'échantillon:

Nombre de dossiers présentant de telles remarques:

Irrégularités (Sondage):

 Oui  Non

Irrégularité:

Classification:

Recommandations (Sondage):

 Oui  Non

Recommandation (les recommandations concernant les PEP doivent être signalées comme telles):

Classification:

Commentaires:

2.1 Existe-t-il des directives internes appropriées et conformes à la réglementation pour la détection des relations d'affaires comportant des risques accrus et les clarifications complémentaires en la matière (y compris processus d'approbation et de revue) comprenant des processus clairs et une définition précise des compétences et responsabilités? (design effectiveness)

Oui  Non

Justification si la réponse est «non»

2.2 Les règles appliquées sont-elles pertinentes et adéquates (par ex. adaptées concernant l'exposition aux risques, la population de la clientèle, la complexité de l'organisation et des affaires, etc. de l'établissement)?

Oui  Non

Justification si la réponse est «non»

2.3 L'intermédiaire financier dispose-t-il d'un système informatisé de surveillance approprié pour détecter et signaler régulièrement les relations d'affaires comportant des risques accrus?

Oui  Non

Justification si la réponse est «non»

2.4 Evaluation de la qualité des informations KYC documentées sur la base des sondages effectués (indiquant également si le type et le but de la relation d'affaires souhaitée par le cocontractant ont été identifiés).

Approprié  
 Pas approprié

Justification:

2.5 La documentation relative aux revues périodiques est-elle suffisamment explicite pour permettre au(x) service(s) compétent(s) de se fonder sur ces informations pour prendre une décision éclairée concernant la poursuite de la relation d'affaires?\*

Oui  Non

Justification si la réponse est «non»

2.6 L'analyse du comportement des transactions fait-elle partie intégrante du processus de revue et de la documentation?

Oui  Non

Justification si la réponse est «non»

2.7 Y avait-il des alertes ouvertes au moment de l'audit (alertes concernant des relations d'affaires comportant des risques accrus ou de name-matching, etc.) qui auraient déjà dû être réglées selon les délais internes?

Oui  Non

Justification si la réponse est «oui»

2.8 L'intermédiaire financier a-t-il mis en place des contrôles adéquats dans le cadre de son SCI?

Oui  Non

Justification si la réponse est «non»

2.9 L'intermédiaire financier a-t-il développé et défini par écrit des critères permettant d'identifier les relations d'affaires comportant des risques accrus en relation avec un délit fiscal qualifié (art. 21 OBA-FINMA)?

Oui  Non

Justification si la réponse est «non»

Irrégularités venant des activités d'audit:

Oui  Non

Irrégularité:

Classification:

Recommandations venant des activités d'audit:

 Oui  Non

Recommandation

Classification:

### Transactions comportant des risques accrus (art. 14 ss OBA-FINMA)

Sondage par la société d'audit: Les clarifications complémentaires menées pour les transactions comportant des risques accrus ont-elles été documentées de manière plausible, dans les délais et de façon compréhensible pour un tiers extérieur?

Taille de l'échantillon: Nombre de transactions:

sur (population étudiée)

Nombre de dossiers présentant de telles remarques:

Irrégularités (Sondage):

 Oui  Non

Irrégularité:

Classification:

Recommandations (Sondage):

 Oui  Non

Recommandation:

Classification:

Commentaires:

3.1 Existe-t-il des directives internes appropriées et conformes à la réglementation pour la détection des transactions comportant des risques accrus et les clarifications complémentaires en la matière, comprenant des processus clairs et une définition précise des compétences et responsabilités? (design effectiveness)

 Oui  Non

Justification si la réponse est «non»

3.2 Ont-elles été respectées?\*

 Oui  Non

Justification si la réponse est «non»

3.3 L'intermédiaire financier dispose-t-il d'un système informatisé de surveillance des transactions approprié pour identifier les transactions comportant des risques accrus?

 Oui  Non

Justification si la réponse est «non»

3.4 Existe-t-il des processus et des règles/scénarios adéquats pour identifier les transactions déterminantes?

 Oui  Non

Justification si la réponse est «non»

3.5 Les transactions déterminantes ont-elles été identifiées?\*

Oui  Non

Justification si la réponse est «non»

3.6 L'intermédiaire financier garantit-il une surveillance globale des relations d'affaires et des transactions? Les transactions impliquant des relations liées entre elles (par ex. même cocontractant, même ayant droit économique, même fondé de procuration..) sont-elles prises en compte?

Oui  Non

Justification si la réponse est «non»

3.7 Y avait-il des alertes ouvertes au moment de l'audit qui auraient déjà dû être réglées selon les délais internes?

Oui  Non

Justification si la réponse est «oui»

3.8 Dans le cadre de son SCI, l'intermédiaire financier a-t-il mis en place des contrôles adéquats quant à la détermination et à la surveillance des transactions comportant des risques accrus?

Oui  Non

Justification si la réponse est «non»

3.9 Evaluation de la qualité des informations documentées en relation avec la surveillance des transactions sur la base des sondages effectués?

Approprié  
 Pas approprié

Justification:

Irrégularités venant des activités d'audit:

Oui  Non

Irrégularité:

Classification:

Recommandations venant des activités d'audit:

Oui  Non

Recommandation:

Classification:

## Obligation de communiquer et blocage des avoirs (art. 30 ss OBA-FINMA)

Sondage par la société d'audit: Dans combien de dossiers avez-vous été confronté(e), dans le cadre de cet audit, à des indices donnant à penser que l'intermédiaire financier a violé son obligation de communiquer (art. 9 LBA)?

Nombre de dossiers:

Nombre de dossiers présentant de telles remarques:

Irrégularités (Sondage):

Oui  Non

Irrégularité:

Classification:

Recommandations (Sondage):

 Oui  Non

Recommandation:

Classification:

Commentaires:

4.1 L'intermédiaire financier garantit-il par des mesures organisationnelles que les soupçons fondés de blanchiment d'argent sont immédiatement communiqués au MROS?

 Oui  Non

Justification si la réponse est «non»

4.2 Existe-t-il des directives internes appropriées et conformes à la réglementation en relation avec la procédure de communication (y compris blocage des avoirs), comprenant des processus clairs et une définition précise des compétences et responsabilités? (design effectiveness)

 Oui  Non

Justification si la réponse est «non»

4.3 Compétence décisionnelle en matière de communications: Qui décide de la transmission d'une communication selon l'art. 9 LBA ou selon l'art. 305ter al. 2 CP?

- la direction à son plus haut niveau  
 le service spécialisé de lutte contre le blanchiment d'argent  
 un autre service majoritairement indépendant (pas directement responsable des affaires commerciales)

Commentaires:

4.4 Si la réponse à la question 4.3 n'est pas «la direction à son plus haut niveau»: la direction est-elle périodiquement informée des communications au MROS?

 Oui  Non

Justification si la réponse est «non»

4.5 Les décisions concernant la communication ou la non-communication de soupçons sont-elles documentées de façon compréhensible pour des tiers extérieurs?

 Oui  Non

Justification si la réponse est «non»

4.6 L'intermédiaire financier a-t-il mis en place des contrôles adéquats concernant la procédure de communication (y compris blocage des avoirs) dans le cadre de son SCI?

 Oui  Non

Justification si la réponse est «non»

Irrégularités venant des activités d'audit:

 Oui  Non

Irrégularité:

Classification:

Recommandations venant des activités d'audit:

Oui  Non

Recommandation:

Classification:

Evaluation des risques concernant le respect des prescriptions en matière de blanchiment d'argent par la société d'audit  
(Cm 113, y compris annexes 3, 6,7 et 8 à la Circ.-FINMA 2013/3 «Activités d'audit»)

5.1 La dernière évaluation des risques effectuée est-elle toujours adéquate concernant le risque inhérent?

Oui  Non

Justification si la réponse est «non»

5.2 Les travaux d'audit mettent-ils à jour un besoin d'adaptation de l'évaluation du risque de contrôle par rapport à la dernière évaluation au moment de l'élaboration de l'analyse des risques de cette année d'audit?

Oui  Non

Justification si la réponse est «oui»

5.3 La dernière évaluation des risques effectuée est-elle toujours adéquate concernant le risque net?

Oui  Non

Justification si la réponse est «non»

Zone de texte libre pour d'éventuelles constatations venant d'autres domaines

Zone de texte libre pour d'éventuelles constatations venant d'autres domaines

Justification de la sélection de l'échantillon

Justification de la sélection de l'échantillon par la société d'audit (une évaluation qualitative ou se fondant sur les risques spécifiques du modèle d'affaires portant sur la population étudiée de la sélection de l'échantillon)

Point d'audit B: Vérification de l'identité du cocontractant, identification de l'ayant droit économique des personnes morales ou des sociétés de personnes qui exercent une activité opérationnelle (détenteur du contrôle) et identification de l'ayant droit économique de valeurs patrimoniales (au début et au cours de la relation d'affaires), y compris renouvellement de la vérification de l'identité du cocontractant ou de l'identification de l'ayant droit économique (art. 3 à 5 LBA, art. 4 é 46 CDB)

Sondage par la société d'audit (Si l'intermédiaire financier propose une identification en ligne/vidéo, il convient de tenir compte des ouvertures de compte correspondantes dans la sélection de l'échantillon.)

Taille de l'échantillon: Nombre de dossiers:

sur (population étudiée)

Nombre de dossiers présentant de telles remarques:



Irrégularités (Sondage):

 Oui  Non

Irrégularité:

Classification:

Recommandations (Sondage):

 Oui  Non

Recommandation:

Classification:

Commentaires:

B1. Existe-t-il des directives internes appropriées et conformes à la réglementation, comprenant des processus clairs (y compris processus d'approbation et de revue) et une définition précise des compétences et responsabilités? (design effectiveness)

 Oui  Non

Justification si la réponse est «non»

B2. Sont-elles respectées?\*

 Oui  Non

Justification si la réponse est «non»

B3. Existe-t-il des directives internes claires quant à la manière de procéder face à des changements fréquents d'ayants droit économiques et/ou de fondés de procuration comme indice d'un possible renouvellement de la vérification de l'identité du cocontractant ou de l'identification de l'ayant droit économique?

 Oui  Non

Justification si la réponse est «non»

B4. Dans le cadre de son SCI, l'intermédiaire financier a-t-il mis en place des contrôles adéquats quant à la vérification de l'identité du cocontractant, l'identification du détenteur du contrôle et l'identification de l'ayant droit économique?

 Oui  Non

Justification si la réponse est «non»

B5. Y a-t-il eu, depuis le dernier audit de ce point d'audit par la société d'audit, des violations de la CDB que l'établissement a lui-même constatées?

 Oui  Non

Si «oui»: Moment? Violation? Cas isolé? Comment cela a-t-il été découvert? Autodénonciation effectuée? Etat de la procédure? FINMA informée?

B6. Les conditions et modalités concernant le recours à des tiers (art. 28 s. OBA-FINMA) sont-elles respectées?\*

 Oui  
 Non  
 n/a

Justification si la réponse est «non» ou «n/a»:

Irrégularités venant des activités d'audit:

 Oui  Non

Irrégularité:

Classification:

Recommandations venant des activités d'audit:

Oui  Non

Recommandation:

Classification:

Justification de la sélection du point d'audit par la société d'audit:

### Point d'audit C: "Structures complexes" (Au sens de l'art. 13 al. 2 let. h OBA-FINMA)

C1. L'intermédiaire financier a-t-il défini par écrit dans ses directives internes ce que sont les structures complexes?

Oui  Non

Justification si la réponse est «non»

C2. Dans la population de la clientèle de l'intermédiaire financier, y a-t-il des clients présentant des structures complexes?

Oui  Non

Justification si la réponse est «non»

**Si la réponse à la question C2 est «oui»:**

C3. Ces relations d'affaires sont-elles signalées (dans le système) comme telles (comme structures complexes)?

Oui  Non

Justification si la réponse est «non»

C4. Offrir des prestations financières pour structures complexes fait-il partie de la politique commerciale de l'intermédiaire financier?

Oui  Non

Justification si la réponse est «oui»

C5. Ces relations d'affaires sont-elles gérées par l'intermédiaire financier comme relations d'affaires comportant des risques accrus et les processus et directives internes à la banque correspondantes sont-ils appliqués?

Oui  Non

Justification si la réponse est «non»

**Si la réponse à la question C5 est «non»:**

C6. Existe-t-il des directives internes appropriées et conformes à la réglementation, comprenant des processus clairs (y compris processus d'approbation et de revue) et une définition précise des compétences et responsabilités quant au traitement de telles relations d'affaires? (design effectiveness)

Oui  Non

Justification si la réponse est «non»

C7. Sont-elles respectées?\*

Oui  Non

Justification si la réponse est «non»

C8. Dans le cadre de son SCI, l'intermédiaire financier a-t-il mis en place des contrôles adéquats quant à la détermination et à la surveillance des structures complexes?

 Oui  Non

Justification si la réponse est «non»

Irrégularités venant des activités d'audit:

 Oui  Non

Irrégularité:

Classification:

Recommandations venant des activités d'audit:

 Oui  Non

Recommandation:

Classification:

Sondage par la société d'audit:

Taille de l'échantillon: Nombre de dossiers:

sur (population étudiée)

Nombre de dossiers présentant de telles remarques:

Irrégularités (Sondage):

 Oui  Non

Irrégularité:

Classification:

Recommandations (Sondage):

 Oui  Non

Recommandation:

Classification:

Commentaires:

Justification de la sélection du point d'audit par la société d'audit:

Point d'audit D: "Approfondissement PEP"

D1. Sondage par la société d'audit: Les clarifications supplémentaires exigées pour les relations d'affaires avec des PEP étrangères ont-elles été documentées de manière plausible et compréhensible pour des tiers extérieurs?

Taille de l'échantillon: Nombre de dossiers:	sur (population étudiée)	Nombre de dossiers présentant de telles remarques:
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Irrégularités (Sondage):

Oui  Non

Irrégularité:

Classification:

Recommandations (Sondage):

Oui  Non

Recommandation:

Classification:

Commentaires:

D2. Dans ses directives internes, l'intermédiaire financier a-t-il défini des critères fixant les cas dans lesquels des relations d'affaires doivent être qualifiées et gérées comme autres PEP (PEP nationales et PEP relevant d'organisations internationales)?

Oui  Non

Justification si la réponse est «non»

Irrégularités venant des activités d'audit:

Oui  Non

Irrégularité:

Classification:

Recommandations venant des activités d'audit:

Oui  Non

Recommandation:

Classification:

D3. Sondage par la société d'audit: Les clarifications supplémentaires exigées pour les relations d'affaires avec des autres PEP ont-elles été documentées de manière plausible et compréhensible pour des tiers extérieurs?

Taille de l'échantillon: Nombre de dossiers:	sur (population étudiée)	Nombre de dossiers présentant de telles remarques:
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Irrégularités (Sondage):

Oui  Non

Irrégularité:

Classification:

Recommandations (Sondage):

 Oui  Non

Recommandation:

Classification:

Commentaires:

D4. Sondage par la société d'audit: La direction à son plus haut niveau, ou au moins un de ses membres, a décidé de l'admission des relations d'affaires avec des PEP (art. 19 OBA-FINMA)?

Taille de l'échantillon: Nombre de dossiers:

sur (population étudiée)

Nombre de dossiers présentant de telles remarques:

Irrégularités (Sondage):

 Oui  Non

Irrégularité:

Classification:

Recommandations (Sondage):

 Oui  Non

Recommandation:

Classification:

Commentaires:

D5. Sondage par la société d'audit: La direction à son plus haut niveau, ou au moins un de ses membres, décide annuellement de la poursuite des relations d'affaires avec des PEP (art. 19 OBA-FINMA)?

Taille de l'échantillon: Nombre de dossiers:

sur (population étudiée)

Nombre de dossiers présentant de telles remarques:

Irrégularités (Sondage):

 Oui  Non

Irrégularité:

Classification:

Recommandations (Sondage):

Oui  Non

Recommandation:

Classification:

Commentaires:

Justification de la sélection du point d'audit par la société d'audit:

## Point d'audit E: "Trade finance et risques juridiques et de réputation en matière de sanctions"

E1. L'intermédiaire financier est-il actif dans le domaine de la trade finance?

Oui  Non

**Si la réponse à la question E1 est «non», ne répondre qu'aux questions E3, E5 et E7 à E10 (pas de sondage supplémentaire)**

E2. Existe-t-il des directives internes adéquates à l'aune de l'art. 14 LPCC en relation avec les art. 12 et 12a OPCC visant la mise en œuvre de sanctions et d'embargos comprenant des processus clairs et une définition précise des compétences et responsabilités? (design effectiveness)

Oui  Non

Justification si la réponse est «non»:

E3. Par rapport à quels listes/régimes de sanctions la comparaison est-elle faite?

- CH  
 UE  
 US  
 Autres

E4. L'intermédiaire financier dispose-t-il d'un système informatisé de surveillance pour identifier les personnes/transactions/pays etc. sanctionnés et/ou concernés par un embargo?

Oui  Non

Justification si la réponse est «non»:

E5. Y a-t-il eu, depuis les derniers travaux d'audit par la société d'audit, des incidents concernant l'identification de personnes/transactions/pays etc. sanctionnés et/ou concernés par un embargo qui auraient pu laisser supposer la présence de faiblesses dans le système de surveillance utilisé?\*

Oui  Non

Justification si la réponse est «oui»

E6. Existe-t-il des processus d'approbation et de revue pertinents et sont-ils respectés?

Oui  Non

Justification si la réponse est «non»

E7. Sous quels délais les personnes figurant nouvellement sur les listes/régimes de sanctions sont-elles comparées à la clientèle existante?

- Sous une semaine  
 Sous un mois  
 Sous plus d'un mois

E8. Sous quels délais les personnes figurant nouvellement sur les listes/régimes de sanctions sont-elles actualisées dans les filtres de transaction?

- Sous und semaine  
 Sous un mois  
 Sous plus d'un mois

E9. Sous quels délais les nouveaux régimes/listes de sanctions ou modifications sont-ils actualisés/intégrés dans les systèmes informatiques pertinents?

- Sous 24 heures
- Sous une semaine
- Sous un mois
- Sous plus d'un mois

E10. En cas de nouvelles ouvertures de relation d'affaires, y a-t-il une comparaison ex ante du nom/des noms avec les régimes/listes de sanctions?

- Oui  Non

Justification si la réponse est «non»

E11. Existe-t-il des mesures spécifiques pour identifier les opérations de blanchiment d'argent en relation avec la trade finance (par ex. overinvoicing, underinvoicing, phantom shipping)?

- Oui  Non

Justification si la réponse est «non»

E12. L'intermédiaire financier a-t-il pris des mesures spécifiques concernant le financement du commerce de biens et le financement de transactions commerciales (par ex. l'établissement garantit-il qu'une lettre de crédit n'est pas destinée à l'acheminement d'un bien venant d'un pays faisant l'objet de sanctions?)?

- Oui
- Non
- n/a

Justification si la réponse est «non» ou «n/a»:

E13. L'intermédiaire financier a-t-il mis en place des mesures concrètes concernant les biens à double usage (par ex. l'établissement garantit-il que l'approbation du SECO et d'autres approbations étrangères équivalentes sont obtenues par le client pour l'exportation de biens à double usage et que le but du financement est respecté?)?

- Oui
- Non
- n/a

Justification si la réponse est «non» ou «n/a»:

E14. Evaluation de la qualité des informations KYC documentées sur la base des sondages effectués.

- Approprié
- Pas approprié

Justification:

Irrégularités venant des activités d'audit:

- Oui  Non

Irrégularité:

Classification:

Recommandations venant des activités d'audit:

- Oui  Non

Recommandation:

Classification:

**Sondage par la société d'audit:**

Taille de l'échantillon: Nombre de dossiers:

sur (population étudiée)

Nombre de dossiers présentant de telles remarques:




Irrégularités (Sondage):

- Oui  Non

Irrégularité:

Classification:

Recommandations (Sondage):

 Oui  Non

Recommandation:

Classification:

Commentaires:

Justification de la sélection du point d'audit par la société d'audit: